

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2022_008

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 mars 2022

Nombre

de Conseillers en exercice 14

de Présents 9

de Votants 13

L'an deux mille vingt-deux et le huit mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

**Solidarité envers le peuple
Ukrainien**

Etaient présents : ARENA Antoine, BARDET Michel, HAMOT Christine, ROUSSELET Jean-Louis, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, GASSEND Christian

Absents : Jean-Marie MARTIN

Excusés :

Procuration de : ESMIOL-PAUL Bénédicte par HAMOT Christine, GORSKI Marc par BARDET Michel, PAGANI Virginie par CARLAVAN Lydie, HEYNDRIKX Kris par ARENA Antoine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Jean-Louis ROUSSELET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile appellent, ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

Sensibles à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, l'Association des maires de France (AMF) a tenu à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien en soutenant la mobilisation des communes de France.

Pour sa part, la Protection Civile est présente en temps de paix comme en temps de crise partout où la protection des populations nationales comme internationales est menacée.

En 2017, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile avaient déjà œuvré en partenariat afin d'apporter conjointement leur soutien auprès des victimes de l'Ouragan Irma.

De ce fait, et dans le cadre de la solidarité nationale, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile s'associent à nouveau afin de proposer une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place.

L'objectif de cette opération commune est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Ce partenariat a également pour objectif de fournir un appui logistique aux communes. Grâce au maillage



territorial de la Protection Civile, les maires peuvent se rapprocher des structures territoriales de la Protection Civile pour la récupération des matériels collectés.

Pour David Lisnard, « *ce partenariat doit permettre aux communes qui se mobilisent de bénéficier du soutien logistique des équipes de la Protection civile pour acheminer la collecte jusqu'en Ukraine* ».

Par ailleurs, pour assurer cette mission de solidarité l'AMF invite l'ensemble des communes et intercommunalités de France à contribuer et à relayer l'appel à la générosité publique de la Protection Civile.

Monsieur le Maire propose aux élus de participer et de faire un don de 1000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de faire un don de 1000 € à la protection Civile pour assurer une mission de solidarité envers la population civile ukrainienne.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire,
Antoine ARENA



RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2022 004-210400479-20220308-DE_2022_008-DE